

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU 27/08/2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

N° E25000199 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 27/08/2025

CODE : 6

Vu enregistrée le 20/08/2025, la lettre par laquelle Monsieur le maire de la commune d'HUEZ demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de télécabine du Villarais sur les communes d'Huez et de Villard-Reculas (Isère);

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : Monsieur Robert MARIE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur François RAPIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de la commune d'HUEZ, à SATA GROUP, à Monsieur Robert MARIE et à Monsieur François RAPIN.

Fait à Grenoble, le 27/08/2025

Le vice-président,



Stéphane WEGNER